

PROGRAMME DE FORMATION



AGENT DE SÉCURITÉ CYNOPHILE

« AJOUT DE CHIEN »

« FORMATION AJOUT DE CHIEN »

FORMATION : MINIMUM DE 70 HEURES HORS EXAMEN

**** Évaluation préalable permettant de déterminer
le nombre d'heures nécessaires au binôme ****

NOMBRE DE CANDIDATS MAXIMUM PAR SESSION : 12

NOMBRE DE CANDIDATS MINIMUM PAR SESSION : 06

OBJECTIFS

Ajouter un chien sur la carte professionnelle

Prérequis :

- => Être titulaire de la carte professionnelle en cours de validité,
- => Effectuer les tests de positionnement ; écrit et pratique,
- => Être propriétaire d'un chien de 12 mois à la fin de la formation.

Lieu de formation :

=> 869 bis chemin du Premier banc – 62340 Marais de Guînes (Théorie & Pratique)

Tarifs : 1 050€00 pour 70 heures de formation

Représentant pédagogique : Armando HEMBERT

Accessibilités aux personnes en situation de handicap : Veuillez contacter le centre de formation pour connaître les possibilités d'adaptation.



Délais d'accès :

Ce stage devra être fait avant la date de fin de validité de la carte professionnelle.

Avant le stage, il y aura une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte) ainsi qu'une évaluation pratique du binôme permettant d'établir le nombre d'heures de formation nécessaires.

Les formateurs intervenants sont en conformité vis à vis de la réglementation en vigueur. Ils possèdent une formation accrue à la pédagogie et utilisent des méthodes adaptées aux stagiaires intégrant notre centre.

Public concerné :

Titulaire de la carte professionnelle « Agent Cynophile de Sécurité » en cours de validité conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.



| MODULES | OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES généraux | OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES |
|---------------------------------|---|---|
| Module juridique | Maîtriser la législation propre à l'activité cynophile | Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives à l'activité de surveillance et de gardiennage avec l'usage d'un chien ; - La réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage ; - La définition du chien comme arme par destination ; - Les conditions et les limites de la légitime défense avec un chien. |
| Connaissance générale du chien. | Connaître le contenu des dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens | Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - l'hygiène, l'habitat et l'entretien du chien ; - les principales maladies ; - la vaccination. Maîtriser : <ul style="list-style-type: none"> - L'alimentation ; - L'hygiène corporelle ; - Le pansage ; - Les soins périodiques ; - Le protocole de vaccination ; - L'hygiène de l'habitat ; - le lieu de vie ; - L'hygiène et la réglementation dans les transports. Urgences cynophiles : coup de chaleur, torsion d'estomac, saignements, etc. Les gestes de premiers secours. |
| Obéissance et sociabilité | Acquisition des techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien envers son environnement (sociabilité), de maintien à un niveau opérationnel des qualités physiques et techniques du binôme maître-chien ; | Maîtriser : <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'obéissance ; - L'adaptabilité du chien envers son environnement ; - les techniques du binôme maître-chien Savoir effectuer : <ul style="list-style-type: none"> - Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée ; - Un maintien en position couché/assis ; - Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos, chien en liberté ; - Faire franchir à son chien des obstacles bas ; - Faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers, etc.) ; - Contrôler son chien durant des exercices pratique de sociabilité de jour en présence du public et d'un de ses congénères (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux). |

| | | |
|---|--|---|
| <p>Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense</p> | <p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée ; - Faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ; - Maîtriser son chien lors d'une action mordante. | <p>Maîtriser son chien lors d'action mordante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le mordant au costume ; La défense du maître, frappe muselée ; La cessation et vigilance ; - Le déconditionnement au mordant ; <p>Prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense ;</p> <p>Faire intervenir son chien en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ;</p> <p>Faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement et en reprendre le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée.</p> |
| <p>Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes</p> | <p>Maîtriser l'utilisation de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage). Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde.</p> <p>Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche.</p> | <p>Être capable d'organiser et de dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Mettre en œuvre les compétences nécessaires pour une bonne observation et interprétation des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personnes, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Mettre en avant les connaissances nécessaires au développement des aptitudes sensorielles naturelles de son chien de jour et de nuit détection olfactive, visuelle et auditive.</p> <p>Mettre en œuvre la gestion et l'utilisation de son chien durant une ronde.</p> |



FRANCE INSTRUCTION CYNOPHILE

Siège social : 279 chemin du Deuxième Banc – 62340 Guînes
Centre de formation : 869 bis chemin de Premier Banc – 62340 Guînes

**CENTRE DÉCLARÉ EN PRÉFECTURE DES HAUTS DE FRANCE :
32 62 02 815 62**

**AUTORISATION D'EXERCER DU CNAPS :
FOR-062-2028-01-24-20220844893**

**MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :
SELON ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 2017**

**QUALIANOR CERTIFICATION :
Certificat N° 326 SP Ind 0**

ORGANISME DE FORMATION

